

DROIT DE GREVE EN DANGER

Un premier pas décisif



DROIT DE GRÈVE

**L'UNSA PNC
suspend son préavis**

Suite à notre communication du 29 mars (Droit de grève en danger), nous n'avons pas chômé.

Depuis deux semaines, nous travaillons conjointement avec le SNPL et le SNPNC-FO pour que ce projet de loi soit abandonné ou a minima que le transport aérien soit exclu.

L'UNSA a rencontré le Ministre des transports, le rapporteur de la loi au Sénat et des sénateurs pour affirmer notre position. Il semble que nous ayons été entendus car des amendements ont été adoptés hier matin (3 avril) en commission d'étude du projet de loi au Sénat.

L'enjeu principal de ces amendements est de définir le périmètre de ce projet de loi au seul transport terrestre, **ce qui exclut de fait le secteur aérien. C'était notre demande et nous pouvons nous en féliciter.**



Nous ne sommes pas naïfs, ce projet de loi (incluant ces amendements), s'il est validé, pourrait être la première étape d'un projet qui vise à nous inclure dans le futur au gré de changements de gouvernement. Il faudra donc rester en alerte et vigilants et nous le serons.

Si le Gouvernement semble ne pas soutenir ce projet de loi à ce stade, nous devrions avoir une vision plus claire le 9 avril prochain, date du débat public au Sénat.

Aux vues des amendements retenus qui répondent à nos demandes,

L'UNSA PNC suspend temporairement son préavis de grève des 15 et 16 avril.

**La journée du 9 avril restant décisive quant
aux échanges et tournure que prendra ce
projet de loi, à l'issue, nous devons décider
de relancer ou de lever définitivement ce
préavis de grève.**

PNC, restez en alerte.

L'UNSA PNC

Résolument PNC